L'Abeille de la Nouvelle-Orléans
Bureaux, No 72 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
DIMANCHE, 23 JUILLET 1881.

GAZETTE DES TRIBUNAUX.

Cour d'Assises de Saône-et-Loire : Le duel Asselin-Saint-Victor.

Jeudi prochain, 7 juillet, doit comparaître devant la Cour d'assises de Saône-et-Loire, M. Asselin, du Creusot, qui tua, dans un duel au sabre, M. de Saint-Victor, à la suite d'une discussion de chasse.

Ce n'a certainement pas oublié cette rencontre, dont l'issue devait être si tragique; avant d'aller suivre à Châlon-sur-Saône les débats qui vont s'ouvrir, j'ai pensé qu'il était intéressant de donner des détails complets sur les faits qui l'ont amenée, et d'esquisser, en même temps, la physionomie des adversaires.

M. Asselin a vingt-sept ans. Il appartient à une famille très répandue dans la haute société parisienne; lui-même est allié à M. Schneider, directeur des grandes usines du Creusot, et fils de l'ancien président du Corps législatif.

M. Asselin habite, dans Saône-et-Loire, le château de Montjeu. Il mène la vie opulente, élégante et mondaine, chassant beaucoup, donnant des fêtes, dépensant joyeusement ses revenus considérables. Aujourd'hui que l'ancienne noblesse, si souvent pauvre et presque ruinée, s'isole dans une existence sévère, il ne manque pas en province de ces bourgeois millionnaires qui se substituent à elle, prodiguant l'argent autour d'eux, achetant d'immenses domaines et faisant de leurs châteaux modernes un centre de luxe et de plaisirs. M. Asselin est de ces nouveaux seigneurs de village.

Tout autre nous apparaît son adversaire, M. de Saint-Victor: ancien officier de cuirassiers, revenu du service presque sans fortune, mais apparenté à de grandes maisons, notamment celle des Talleyrand-Périgord. M. de Saint-Victor avait accepté la situation subalterne, mais fort honorable, de régisseur-général des propriétés que possède cette famille dans le département de Saône-et-Loire. C'était, comme M. Asselin, un fort galant homme; les caractères différaient : laborieux, modeste, ayant gardé de sa vie militaire une apparence assez rude, très strict et peut-être un peu sévère, M. de Saint-Victor menait tambour-battant la petite armée de gardes placée sous ses ordres et il ne souffrait pas qu'on chassât sur les terres dont la surveillance lui était confiée.

Je précise un point particulier : c'est, comme je le rappelais au début, d'une affaire de chasse que devait naître la querelle.

M. de Saint-Victor et M. Asselin ne s'étaient jamais pis.

Chacun sait que la chasse n'adoucit point les mœurs, et qu'il n'est pas de pire rivalité que celle de deux voisins de campagne, susceptibles de tirer sur leurs lapins réciproques.

Du reste, les devoirs de M. de Saint-Victor devaient fatalement se heurter aux pouvoirs de M. Asselin : ce dernier est, en effet, lieutenant de louveterie, c'est-à-dire qu'il a le droit, dans certaines circonstances, de faire des tournées de chasse dans tout le pays, pour la destruction des loups. Je connais des régions où, depuis vingt-cinq ans, on n'a pas vu un seul loup, mais il y a partout des lieutenants de louveterie; ils tuent les renards faute de mieux.

Quelques petites difficultés sans conséquences avaient donc tendu les rapports entre M. de Saint-Victor et M. Asselin, quand, au mois de mai dernier, celui-ci fit une battue sur les terres de Mme de Talleyrand-Périgord. Un garde particulier au service de cette dernière dressa contre lui un procès-verbal, pour délit de chasse sans autorisation. M. Asselin excipa de ses fonctions de lieutenant de louveterie : le garde lui répondit que, n'ayant pas prévenu de sa visite, conformément aux réglements, il était absolument hors de son droit.

La discussion s'envenima, et M. Asselin, très irrité, s'en prit à M. de Saint-Victor, qui avait le garde sous ses ordres.

Il lui écrivit dix lignes sèches et hautaines, se plaignant "d'avoir été intimidé dans l'exercice de ses fonctions", et s'étonnant auprès de M. de Saint-Victor que de pareils ordres eussent été donnés par *ses maîtres*.

Le mot était assurément fort blessant pour la dignité de l'ancien officier. Cependant M. de Saint-Victor se contint. Il répondit à M. Asselin une lettre fort polie, en lui expliquant que sa batue avait pu paraître irrégulière, mais que l'affaire serait sans doute facilement arrangée. En finissant, M. de Saint-Victor priait M. Asselin de "terminer une correspondance dont son éducation négligée ne lui permettait pas d'apprécier toute la finesse."

Ce calme et cette ironie à froid exaspérèrent le châtelain de Montjeu. M. Asselin reprit la plume et, cette fois, s'emballa complètement.

Il écrivit à M. de Saint-Victor "qu'il était regrettable de voir la famille de Talleyrand prendre à *son service des gens* à l'éducation négligée, et il ajoutait que, M. de Saint-Victor paraissant "ne pas comprendre des termes assez clairs et demi mot, il allait lui parler en style clair."

En effet, la nouvelle lettre de M. Asselin se terminait par cette phrase :

"Monsieur, dans toute cette affaire, vous vous êtes conduit comme un sot et un lâche."

La provocation était formelle, M. de Saint-Victor y répondit par une dernière lettre, où il disait, dans laquelle il mettait en parallèle "son existence sérieuse, toute de travail, et la vie de M. Asselin, "vie inutile, disait-il, et pleine de débauches."

Pour conclure, M. de Saint-Victor signifiait à son rival que puisqu'il voulait une rencontre, "il l'aurait, lui ridicule qu'elle pût être," mais qu'il lui abandonnait le soin de constituer le premier des témoins, afin de lui laisser jusqu'au bout "l'odieux et la responsabilité de sa folle conduite".

M. Asselin pria immédiatement deux de ses amis d'aller demander réparation à M. de Saint-Victor : c'étaient M. Boullet, ancien secrétaire du président Schneider, et M. Rouget, riche propriétaire du pays.

M. de Saint-Victor choisit pour témoins M. Devoucoux, ancien receveur des postes, un vieillard, et M. Victor Berger, clerc de notaire à Autun.

Il fut convenu qu'on se battrait au sabre, et voici pourquoi :

Dans sa dernière lettre à M. Asselin, M. de Saint-Victor l'avait menacé de son "vieux compagnon des cuirassiers, qui "était accroché près du chevet de son "lit, et qui, de la garde à la pointe, me "tuerait, disait-il, 0,97 centimètres."

Sans doute, ayant ainsi paru choisir le sabre le cavalerie, il se crut moralement engagé avec lui-même et n'en voulut plus démordre. Tout ce que les témoins de M. Asselin purent obtenir, fut une sorte de transaction : comme leur ami, très fort au pistolet et à l'épée, ne n'était jamais battu au sabre, il fut convenu que, sur le terrain, on ne se servirait point de l'arme pour fendre et pour fendre l'adversaire, en un mot qu'on ne se *tuerait* pas, mais qu'on se bornerait à *piquer*. En somme, c'était le duel à l'épée, avec cette différence que, le sabre étant beaucoup plus large et plus pesant qu'une épée, le duel pouvait être extrêmement dangereux.

Je ne rappellerai pas en détail les pourparlers qui précédèrent la rencontre. On sait combien, en ces circonstances, les témoins sont méticuleux et tâtilloins, et de quel appareil de formalités est entouré tout duel, surtout dans la vie civile.

A un certain moment on crut que l'affaire pourrait s'arranger. M. de Saint-Victor consentait à retirer sa dernière lettre injurieuse pour M. Asselin, si ce dernier retirait préalablement le mot *lâche*.

M. Asselin refusa, prétexte de M. de Saint-Victor des excuses, si on réservait de retirer ce mot de *lâche*, mais en cette seulement, et si tel était son bon plaisir.

M. de Saint-Victor ne voulut pas en passer par ces exigences.

La rencontre fut arrêtée pour le 18 mai, sept heures du matin. On prit des sabres chez des officiers de l'armée territoriale d'Autun.

Les combattants furent mis en présence dans une allée de la forêt de Planoise, qui porte le nom poétique d'*allée de l'Espérance*.

M. de Saint-Victor, était parti en voiture avec un garde, n'ayant pas prévenu sa femme, qui ignorait tout. M. Asselin, aussi brave que son adversaire, s'étonnait seulement de cette insistance à se battre au sabre.

—Mais c'est donc un duel à mort que veut M. de Saint-Victor! répétait-il à ses témoins.

Il était convenu que le combat serait arrêté aussitôt que l'un des adversaires aurait été touché.

La rencontre ne dura que quelques secondes. Au premier choc, M. Asselin, par un dégagement rapide, toucha son adversaire au milieu du ventre, avec une telle force que la pointe du sabre alla heurter l'épine dorsale. Le blessé avait été atteint en même temps à la main et à la jambe par M. de Saint-Victor, qui ne lui fit que des égratignures.

M. de Saint-Victor s'affaisa dans les bras de ses témoins. Les deux médecins qui assistaient à la rencontre, lui donnèrent les premiers soins. Le blessé fut transporté sans connaissance à la ferme de Fragny. On le déposa sur un lit, où il reprit ses sens : "J'ai mon affaire! dit M. de Saint-Victor à ceux qui l'entouraient, qu'on aille chercher ma femme," et il demanda les derniers sacrements.

Son agonie dura quatre heures. Mme de Saint-Victor, folle de douleur, put recevoir le dernier soupir de son mari. Le malheureuse femme reste avec une jeune fille de douze ans.

Telle est la dramatique affaire de duel que les juges de Saône-et-Loire vont juger. M. Asselin, du Creusot, qui tua, dans un duel au sabre, M. de Saint-Victor, à la suite d'une discussion de chasse.

On n'a certainement pas oublié cette rencontre, dont l'issue devait être si tragique; avant d'aller suivre à Châlon-sur-Saône les débats qui vont s'ouvrir, j'ai pensé qu'il était intéressant de donner des détails complets sur les faits qui l'ont amenée, et d'esquisser, en même temps, la physionomie des adversaires.

M. Asselin a vingt-sept ans. Il appartient à une famille très répandue dans la haute société parisienne; lui-même est allié à M. Schneider, directeur des grandes usines du Creusot, et fils de l'ancien président du Corps législatif.

M. Asselin habite, dans Saône-et-Loire, le château de Montjeu. Il mène la vie opulente, élégante et mondaine, chassant beaucoup, donnant des fêtes, dépensant joyeusement ses revenus considérables. Aujourd'hui que l'ancienne noblesse, si souvent pauvre et presque ruinée, s'isole dans une existence sévère, il ne manque pas en province de ces bourgeois millionnaires qui se substituent à elle, prodiguant l'argent autour d'eux, achetant d'immenses domaines et faisant de leurs châteaux modernes un centre de luxe et de plaisirs. M. Asselin est de ces nouveaux seigneurs de village.

Tout autre nous apparaît son adversaire, M. de Saint-Victor: ancien officier de cuirassiers, revenu du service presque sans fortune, mais apparenté à de grandes maisons, notamment celle des Talleyrand-Périgord. M. de Saint-Victor avait accepté la situation subalterne, mais fort honorable, de régisseur-général des propriétés que possède cette famille dans le département de Saône-et-Loire. C'était, comme M. Asselin, un fort galant homme; les caractères différaient : laborieux, modeste, ayant gardé de sa vie militaire deste, ayant gardé de sa vie militaire une apparence assez rude, très strict et peut-être un peu sévère, M. de Saint-Victor menait tambour-battant la petite armée de gardes placée sous ses ordres et il ne souffrait pas qu'on chassât sur les terres dont la surveillance lui était confiée.

Je précise un point particulier : c'est, comme je le rappelais au début, d'une affaire de chasse que devait naître la querelle.

M. de Saint-Victor et M. Asselin ne s'étaient jamais pis.

Chacun sait que la chasse n'adoucit point les mœurs, et qu'il n'est pas de pire rivalité que celle de deux voisins de campagne, susceptibles de tirer sur leurs lapins réciproques.

Du reste, les devoirs de M. de Saint-Victor devaient fatalement se heurter aux pouvoirs de M. Asselin : ce dernier est, en effet, lieutenant de louveterie, c'est-à-dire qu'il a le droit, dans certaines circonstances, de faire des tournées de chasse dans tout le pays, pour la destruction des loups. Je connais des régions où, depuis vingt-cinq ans, on n'a pas vu un seul loup, mais il y a partout des lieutenants de louveterie; ils tuent les renards faute de mieux.

Quelques petites difficultés sans conséquences avaient donc tendu les rapports entre M. de Saint-Victor et M. Asselin, quand, au mois de mai dernier, celui-ci fit une battue sur les terres de Mme de Talleyrand-Périgord. Un garde particulier au service de cette dernière dressa contre lui un procès-verbal, pour délit de chasse sans autorisation. M. Asselin excipa de ses fonctions de lieutenant de louveterie : le garde lui répondit que, n'ayant pas prévenu de sa visite, conformément aux réglements, il était absolument hors de son droit.

La discussion s'envenima, et M. Asselin, très irrité, s'en prit à M. de Saint-Victor, qui avait le garde sous ses ordres.

Il lui écrivit dix lignes sèches et hautaines, se plaignant "d'avoir été intimidé dans l'exercice de ses fonctions", et s'étonnant auprès de M. de Saint-Victor que de pareils ordres eussent été donnés par *ses maîtres*.

Le mot était assurément fort blessant pour la dignité de l'ancien officier. Cependant M. de Saint-Victor se contint. Il répondit à M. Asselin une lettre fort polie, en lui expliquant que sa batue avait pu paraître irrégulière, mais que l'affaire serait sans doute facilement arrangée. En finissant, M. de Saint-Victor priait M. Asselin de "terminer une correspondance dont son éducation négligée ne lui permettait pas d'apprécier toute la finesse."

Ce calme et cette ironie à froid exaspérèrent le châtelain de Montjeu. M. Asselin reprit la plume et, cette fois, s'emballa complètement.

Il écrivit à M. de Saint-Victor "qu'il était regrettable de voir la famille de Talleyrand prendre à *son service des gens* à l'éducation négligée, et il ajoutait que, M. de Saint-Victor paraissant "ne pas comprendre des termes assez clairs et demi mot, il allait lui parler en style clair."

En effet, la nouvelle lettre de M. Asselin se terminait par cette phrase :

"Monsieur, dans toute cette affaire, vous vous êtes conduit comme un sot et un lâche."

La provocation était formelle, M. de Saint-Victor y répondit par une dernière lettre, où il disait, dans laquelle il mettait en parallèle "son existence sérieuse, toute de travail, et la vie de M. Asselin, "vie inutile, disait-il, et pleine de débauches."

Pour conclure, M. de Saint-Victor signifiait à son rival que puisqu'il voulait une rencontre, "il l'aurait, lui ridicule qu'elle pût être," mais qu'il lui abandonnait le soin de constituer le premier des témoins, afin de lui laisser jusqu'au bout "l'odieux et la responsabilité de sa folle conduite".

M. Asselin pria immédiatement deux de ses amis d'aller demander réparation à M. de Saint-Victor : c'étaient M. Boullet, ancien secrétaire du président Schneider, et M. Rouget, riche propriétaire du pays.

M. de Saint-Victor choisit pour témoins M. Devoucoux, ancien receveur des postes, un vieillard, et M. Victor Berger, clerc de notaire à Autun.

Il fut convenu qu'on se battrait au sabre, et voici pourquoi :

Dans sa dernière lettre à M. Asselin, M. de Saint-Victor l'avait menacé de son "vieux compagnon des cuirassiers, qui "était accroché près du chevet de son "lit, et qui, de la garde à la pointe, me "tuerait, disait-il, 0,97 centimètres."

Sans doute, ayant ainsi paru choisir le sabre de cavalerie, il se crut moralement engagé avec lui-même et n'en voulut plus démordre. Tout ce que les témoins de M. Asselin purent obtenir, fut une sorte de transaction : comme leur ami, très fort au pistolet et à l'épée, ne n'était jamais battu au sabre, il fut convenu que, sur le terrain, on ne se servirait point de l'arme pour fendre et pour fendre l'adversaire, en un mot qu'on ne se *tuerait* pas, mais qu'on se bornerait à *piquer*. En somme, c'était le duel à l'épée, avec cette différence que, le sabre étant beaucoup plus large et plus pesant qu'une épée, le duel pouvait être extrêmement dangereux.

Je ne rappellerai pas en détail les pourparlers qui précédèrent la rencontre. On sait combien, en ces circonstances, les témoins sont méticuleux et tâtilloins, et de quel appareil de formalités est entouré tout duel, surtout dans la vie civile.

A un certain moment on crut que l'affaire pourrait s'arranger. M. de Saint-Victor consentait à retirer sa dernière lettre injurieuse pour M. Asselin, si ce dernier retirait préalablement le mot *lâche*.

M. Asselin refusa, prétexte de M. de Saint-Victor des excuses, si on réservait de retirer ce mot de *lâche*, mais en cette seulement, et si tel était son bon plaisir.

M. de Saint-Victor ne voulut pas en passer par ces exigences.

La rencontre fut arrêtée pour le 18 mai, sept heures du matin. On prit des sabres chez des officiers de l'armée territoriale d'Autun.

Les combattants furent mis en présence dans une allée de la forêt de Planoise, qui porte le nom poétique d'*allée de l'Espérance*.

M. de Saint-Victor, était parti en voiture avec un garde, n'ayant pas prévenu sa femme, qui ignorait tout. M. Asselin, aussi brave que son adversaire, s'étonnait seulement de cette insistance à se battre au sabre.

—Mais c'est donc un duel à mort que veut M. de Saint-Victor! répétait-il à ses témoins.

Il était convenu que le combat serait arrêté aussitôt que l'un des adversaires aurait été touché.

La rencontre ne dura que quelques secondes. Au premier choc, M. Asselin, par un dégagement rapide, toucha son adversaire au milieu du ventre, avec une telle force que la pointe du sabre alla heurter l'épine dorsale. Le blessé avait été atteint en même temps à la main et à la jambe par M. de Saint-Victor, qui ne lui fit que des égratignures.

M. de Saint-Victor s'affaisa dans les bras de ses témoins. Les deux médecins qui assistaient à la rencontre, lui donnèrent les premiers soins. Le blessé fut transporté sans connaissance à la ferme de

SPECTACLES! BALS, &c.

Théâtre de l'Opéra,
Rue Bourbon.
Grand Opéra Italien de Strakosch.
Débutant pour une saison de 32 soirées au Grand Opéra Italien sera ouvert au Théâtre de musique de Weiss, 135 rue du Canal, LUNDI, 1er août 1881, de 10 heures du matin à 4 heures de l'après-midi.
PRIX DE L'ABONNEMENT :
Loges d'avant-scène.....$250
Balignoires de stalles.....$250
Loges de première.....$250
Parquet.....$4
L'abonnement sera payable au jour après livraison de la troupe.
24 juil—15f JOHN DAVIS, Agent.

Avis spécial.
PAR suite de nombreuses sollicitations pour les loges d'avant-scène, et pour le bien que beaucoup de personnes désirent obtenir les mêmes loges, à leurs suggestions, les loges d'avant-scène seront vendues à l'enchère, à partir d'ici pour l'ouverture de l'abonnement, LUNDI, 1er août, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, par C. E. Girardey, encanteur.
24 juil—8f

Divertissement renvoyé.
Crescent City Uniform Division No. 2.
Knights of Pythias.
Parade et Fête Champêtre
AU
JARDIN DE CARROLLTON,
Mercredi soir, 26 juillet 1881.
COMITÉ D'ARRANGEMENTS.
J. H. WEINFURTER, Chairman.
Jas. A. McLean, A. D. Hofelins,
F. Downey, A. Rosenberg,
L. H. Klevers.
Les billets et invitations émis pour le 13 juillet seront valides pour la soirée du 27. Des demandes d'invitation peuvent être obtenues des membres ou au No 112 rue Gravier, bureau du Southern Knight, et coin Conti et Passage de la Bourse, chez J. J. Wolfarter.
Billets, 50 CENTS.
17 juillet—17,20,24,27

Fort Espagnol.
Grand Concert Promenade,
TOUS LES SOIRS,
Par l'Orchestre du
FORT ESPAGNOL.
A la Nouvelle-Orléans Lne,
Mardi, 9 Août 1881.
W. Borchert.....Chef d'Orchestre
E. Gewart.....Solo de Cornet
G. D'Aquin.....Solo de Flûte
O. Jahn.....Solo de Clarinette
Ne manquez pas de visiter le Département Zoologique et autres nombreux amusements du Fort.
GRATIS.
Le Fort Espagnol est éclairé à la lumière électrique.
Prenez les chars coin des rues Canal et Bienville. Les trains partent à de courts intervalles toutes les après-midi.
70 billets d'excursion $3,50.
Billets aller et retour 15 cts.
Enfants au-dessous de 15 ans, moitié prix.
Enfants au-dessous de 5 ans, gratis.
Achetez vos billets aux bureaux avant d'entrer dans les chars. Les personnes payant leurs billets sur le trajet ont l'attention de conserver les billets, ou morceaux de billet du conducteur pour chaque billet payé.
Le dernier train part du Lac à 11 P. M.
10 juin—

L.S.U.
MENEZ AVIS.
Tous les lots pavés en plein!
GRANDE CHANCE
UNE FORTUNE!
LA COMPAGNIE DE LA
LOTERIE
DE L'ÉTAT
DE LA LOUISIANE
Mardi, 9 Août 1881.
LE GRAND TIRAGE
MENSUEL
De la Loterie à $2.
CLASSE H.
GROS LOT :
$30,000.
1857 LOTS!
Que cette loterie est la seule qui dans un Etat ait été votée et ordonnée par le peuple.
Le tirage commencera positivement à 12 heures
Au bureau de la compagnie.
DANS LA MATINÉE DU
Mardi, 9 Août 1881.
—A LA—
NOUVELLE-ORLÉANS, LNE.
Voyez la Distribution!
Distribution Extraordinaire!
100,000 billets à $2 chacun.
LISTE DES LOTS :
1 Lot de ....$30,000, soit $30,000
1 Lot de .... 10,000..... 10,000
1 Lot de .... 5,000..... 5,000
2 Lots de .... 2,500..... 5,000
5 Lots de .... 1,000..... 5,000
20 Lots de .... 500..... 10,000
100 Lots de .... 100..... 10,000
200 Lots de .... 50..... 10,000
500 Lots de .... 20..... 10,000
1,000 Lots de .... 10..... 10,000
PRIX D'APPROXIMATION
9 Lots d'approximation de $1000 chacun pour les neuf numéros précédant le numéro du gros lot gagné le lot de $30,000, soit..... 9,000
9 Lots d'approximation de $500 chacun pour les neuf numéros suivant le numéro du gros lot gagné le lot de $30,000, soit..... 4,500
9 Lots d'approximation de $1000 chacun pour les deux numéros qui sont gagné le lot de $10,000, soit..... 2,000
1,857 Lots ne représentant la somme de.....$110,000
Billet entier, $2; Demi-Billet, $1.
A vendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et en province de la COMPAGNIE.
M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.
Expédition l'argent par lettres enregistrées, par des traites en poste, par des lettres enregistrées, par des traites en poste, par express.
Souvenez-vous qu'un Tirage du
MARDI, 9 Août 1881.
TOUS LES LOTS
SONT
PAYÉS SUR PRÉSENTATION.
On demande des agents dans tous les villes et villages du Pays.
Distributions générales sont exigées et dépensées, et demandez-vous des agences dans quelques localités à
M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.
NOTE LETTER SANS REPONSE
SIGNIFIE NE RIEN.
Les Applications de confiance pour chaque dénomination de la Compagnie, sont toujours à la Nouvelle-Orléans.
Arrivez pour des certificates en envoyez les argent à
M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.
ou à la même personne en
No 552, Broadway, New-York

HENRY N. SIEBRECHT.
49.....RUE ROYALE.....49
MEUBLES DE SALONS, CHAMBRES A COUCHER ET SALLE A MANGER, RICHES ET ELEGANTS
DANS LE DERNIER GENRE.
Papier de tentures, qualités de luxe et qualités ordinaires.
PRIX MODERNES.
31 avril—6m.

BASILE BARES,
No 84 - - Rue Royale - - No 84
Entre St-Louis et Conti.
BASILE BARES a l'honneur d'informer ses nombreuses clientèle, qu'il vient d'ouvrir un magasin, spécialement pour la réparation du beaux pianos. Les fournitures employées pour la réparation sont rigoureusement de la manufacture Muller de Paris. Toutes les réparations sont garanties et présentent une entière satisfaction.
Comme par le passé, musique fournie pour bals et soirées.
Les prix : 1 la campagne seront exécutés sur le plus net délai.
30 fr—GP

HOTEL DE L'EUROPE,
A BILOXI.
M. BOULO préviens ses amis et le public en général qu'il a disposé en maniere de manière à donner la plus entière satisfaction à ceux qui l'honoreront de leur patronage. On trouvera en tout temps chez lui une excellente table et tout le confort désirable. Son prix sont très modérés, savoir : par mois, $45; pour quinze jours $25; par semaine $12.
31 juil—3m

Les buveurs de sang.—Veut-on assister à un spectacle curieux et peut-être unique à Paris ? Il faut se rendre le matin, vers six-heures, à l'abattoir de Grenelle, place de Breteuil; là on verra arriver femmes et enfants anémiques, auxquels certains docteurs en médecine prescrivent de boire du sang chaud. Aussitôt un bœuf abattu, les garçons bouchers le saignent, et c'est le sang fumant que ces pauvres malades absorbent sans trop de dégoût, car ils désirent guérir.

Chaque verre de sang coûte de 25 à 50 centimes. Il paraît qu'une grande partie des anémiques qui suivent ce régime s'en trouvent bien; mais il faut qu'ils suivent ce traitement un mois consécutif.

Plus de cinquante personnes viennent chaque matin à l'abattoir et boivent chacune environ un litre de sang.

Le suicide de la gare du Nord.—Il était survenu cinq heures et demie, et le train allait partir.

M. R.... avait déjà pris son billet et celui de Mlle M. C.... pour aller à Rouil. Tout allait fort bien, quand en arrivant sur l'escalier de gauche menant à la salle d'attente, un léger différend s'éleva entre eux. M. R.... furieux, désespéré, sortit un revolver de sa poche, et tourna l'arme contre lui-même et se logea une balle dans la tempe. Aussitôt, naturellement, il tombe sur le pavé de la salle d'attente, alors qu'elle était presque déserte. Cris, exclamations, appels de secours, tout fut mêlé en course par les spectateurs. Un médecin fourni par le hasard lui donna les premiers soins bientôt compléter par ceux du médecin de service.

M. R.... commença d'abord par demander à ses assistants si on vie était en danger, puis sur une réponse réconfortante, il demanda d'être transporté chez lui, 75, rue de Courcelles, ce qui lui fut accordé sans aucune difficulté.

Mlle M. C...., qui avait été la cause de cette catastrophe, a disparu sans laisser de traces appréciables.

—Un beau dîner à l'habitude de s'adonner à la chemisée pour pérorer.

—C'est un bien bel homme, disait hier une dame à sa voisine.

—Vous voulez dire; un beau dormeur de chemisée!

A Matelle.

Entre deux dames.

—Ah! ma chère, tous mes compliments. Ta toilette est charmante.

—Tu trouves?

—Oui et j'en suis bien aise pour toi, car je redoutais de te voir traînée le même robe, depuis un an!

BUREAU DE PRETS.
OTTO SCHWANER,
47.....RUE BARONNE.....47
ENTRE CANAL ET COMMUNE,
Près de la SALLE GRUNEWALD.

PRÊTS D'ARGENT.
LES personnes désirant emprunter de l'argent par des DIAMANTS, MONTRES, BIJOUTERIE de tout genre, PIANOS, MEUBLES, GLACES, etc., etc., trouveront avantageux de s'adresser au "HARVEY LOAN OFFICE", rue Baronne, 43, vis-à-vis du Bureau de la Compagnie du Gaz, le plus vieil établissement de ce genre en ville, fondé depuis 1836. Prêts de 4 toutes capitaux, le propriétaire peut garder les gages ou en faire les détacher fidèlement et offrir des avantages spéciaux dans les cas de prêts au moins dollars.
6m—1m
HENRY N. SIEBRECHT.
49.....RUE ROYALE.....49
MEUBLES DE SALONS, CHAMBRES A COUCHER ET SALLE A MANGER, RICHES ET ELEGANTS
DANS LE DERNIER GENRE.
Papier de tentures, qualités de luxe et qualités ordinaires.
PRIX MODERNES.
31 avril—6m.

BASILE BARES,
No 84 - - Rue Royale - - No 84
Entre St-Louis et Conti.
BASILE BARES a l'honneur d'informer ses nombreuses clientèle, qu'il vient d'ouvrir un magasin, spécialement pour la réparation du beaux pianos. Les fournitures employées pour la réparation sont rigoureusement de la manufacture Muller de Paris. Toutes les réparations sont garanties et présentent une entière satisfaction.
Comme par le passé, musique fournie pour bals et soirées.
Les prix : 1 la campagne seront exécutés sur le plus net délai.
30 fr—GP

INSTITUTIONS.

Externat des Sœurs Marianites de la Sainte-Croix.

LES Sœurs Marianites de la Sainte Croix, établies depuis 1856 dans la paroisse de St. Vincent de Paul, 5e district, ont pris en 1869, en remède du Rév. P. E. J. Fouher, la direction de l'école paroissiale de St Vincent. A cette époque, les Sœurs avaient à leur domicile même, rue des Remparts, entre Congrès et Elysyre, un Externat qui dû être fermé lorsque l'Ecole paroissiale leur a été confiée. Leurs services s'étant plus nécessaires dans cette école, elles se sont empressées de rouvrir leur Externat à la porte des Remparts et d'y admettre des élèves à des conditions aussi modérées que celles faites aux élèves de l'école de St. Vincent. En outre des branches enseignées à St. Vincent, il sera donné aux élèves, sans frais, des leçons de musique vocale et de manœuvre d'aiguille de toutes sortes, et les Sœurs, sont traitant à leurs réglements, recevront gratis les élèves qui ne pourraient pas payer leur pension.

Mme Magloire, comme si favorisement de tout le monde pour son talent de premier ordre comme maîtresse, donnera à cet Externat des leçons aux à ceux qui auront besoin de ses services.

L'ouverture de l'école aura lieu le 1er sept.

10 juillet—Tous les Dim jusq 1er sept.

Comté Madison, Virginie.
Près la station Rapidan, Virginie.
ACADEMIE LOUSET DALE.
David F. Boyd, Principal.
AVEC le concours habile dans le département moderne, des gradués de l'Université de la Virginie, et d'un chimiste compétent, dans le département ministère.
Cette académie est fondée depuis de longues années et a toujours été dirigée avec succès. Cent prévoyant les jeunes hommes pour l'Université de la Virginie, dans l'enseignement d'arithmétique et des langues anciennes et modernes, l'anglais y compris, cet nécessaire. Tous les jeunes hommes qui ne sont pas atteints de phtisie, ou de faiblesse de poitrine, y sont admis.
Les conditions sont $200 pour la session de 9 mois, pour toutes les dépenses, moins les vêtements. Pas de frais de voyage. Pas de frais de ministère. Pas de frais de lavage. Pas de frais de maladie. Pas de frais de toutes sortes maladies des reins; le scrofule, les affections cérébrales, l'alcoolisme, et les maladies de femme. Prix : $10 par semaine; $30 par mois de quatre semaines. Pour des circulaires descriptives demandant une analyse des eaux etc. S'adresser à
J. C. GUNNELL & Co.,
Sources de Bladon, Comté Chectaw, Ala.
Billets pour les sources, aller et retour, bons pourjours à ce qu'il en sont fait usage, $17.
29 mai—Sm. D.Mar.J.

HOTEL LABAT,
A Alpha Springs.
M. LABAT préviens ses amis et le public en général qu'il est prêt à les recevoir, et qu'il ne négligera rien pour satisfaire ses clients.
19 juin—m 31 août

PENSION FRANÇAISE
A NEW YORK,
No 15 University Place.
PAR NICOLAS BETTING.
Bonne table — Belles chambres - Prix modérés.
MM. les voyageurs du Sud passeront le matin.
9 juin—2m

HOTEL DE L'EUROPE,
A BILOXI.
M. BOULO préviens ses amis et le public en général qu'il a disposé en maniere de manière à donner la plus entière satisfaction à ceux qui l'honoreront de leur patronage. On trouvera en tout temps chez lui une excellente table et tout le confort désirable. Son prix sont très modérés, savoir : par mois, $45; pour quinze jours $25; par semaine $12.
31 juil—3m

Acheter Les Vesper Bells chez Grunewald, la plus jolie romance qui ait jamais été composée.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTE DE COMPTABLE.

E. J. Mandel vs M. et Mme J. Nugent-Jean Jr.

DEUXIEME COUR DE LA NOUVELLE ORLEANS—No 1081—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je vendrai à l'enchère publique à mon entrepôt, No 32 Passage de la Bourse, Deuxième Cité, ce jourd'hui, 23 Juillet 1881, à 11 heures du matin, la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un lot de comptable, conformément à l'inventaire déposé à mon bureau.

Conditions : Comptant sur les lieux.

M. V. VINET,
Constable de la Deuxième Cour de Cité.
24 juil—24, 29, août 3.

Cadmair Gardenne vs Fanny Scott.

DEUXIEME COUR DE CITE de la Nouvelle-Orléans—No 2264—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront le présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par John Lassalle, tuteur naturel administrateur de cette succession, ne pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

JAMES T. CLARK, Greffier.
15 juil—15,20,24.

Succession de Jacob Aaron.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 2903—Division —. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par Edmond Reggio exécuteur testamentaire de cette succession, ne pas approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.

JAMES T. CLARK, Greffier.
20 juil—20,24,29.

Succession de Emile Moore, femme décédée de John Lassalle.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 2907—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes qui auront à déduire dans les dix jours qui suivront le présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par John Lassalle, tuteur naturel administrateur de cette succession, ne pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

JAMES T. CLARK, Greffier.
15 juil—15,20,24.

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurance du Peuple de la Nouvelle-Orléans.
BUREAU, No 10 rue CARONDELET.
DIXIEME ETAT DE SITUATION ANNUEL.
Conformément aux prescriptions de ses Chartes la Compagnie publie l'exposé suivant :

Primes reçues du cet l'année expirant le 30 juin 1881 :

Sur risques d'incendie	$71,839 45	
Sur risques de rivière	9,286 05	
Sur risques maritimes	8,525 59	
		$89,651 09
A déduire, primes non échues 1880		19,455 96
Primes brutes reçues		$108,106 93
Moins primes non échues	$17,779 44	
Moins primes remises et annulées	2,597 34	20,376 77
Primes nettes		$87,731 16
Pertes, etc., payées pendant la même période :		
Sur risques d'incendie	$24,873 14	
Sur risques de rivières	3,423 88	
Sur risques maritimes	2,118 47	
Rémorquage	2,961 59	
Loyer	1,200 00	
Impressions et annonces	323 94	
Taxes	2,063 10	
Recompense	12,384 33	
Bureau des Résumés	1,764 62	
Dépenses, etc., moins l'intérêt	3,984 55	
		$55,349 62
Profits nets		$32,381 54
Réserve pour pertes non acquittées	$1,798 40	
5 pour cent, dividende payé en janvier 1881	5,000 00	
5 pour cent, dividende du 1 mai actuel	5,000 00	
Surplus	20,583 16	
		$32,381 54

La Compagnie possède l'actif suivant :

Comptant	$30,261 62
Primes en voie de perception	11,772 85
Actions de banques et entrepôts	51,554 91
Propriété foncière	32,254 31
Billets garantis par hypothèques	7,795 69
Billets ordinaires	11,358 91
Billets à recevoir à courtes échéances	5,866 85
Mobilier de bureau	1,175 42
Actif total	$152,040 76

L'exposé ci-dessus est une copie vraie et exacte des livres de la Compagnie.

ERNEST PEAGOT, Président.
M. POPOVICH, Vice-Président.
F. M. SCHNEIDAU, Secrétaire.

Assermenté et signé pardevant moi, à la Nouvelle-Orléans, ce 13 jour de juillet 1881.

JOHN SENDERNAGEL, notaire.

Nouvelle-Orléans, 12 juillet 1881.

A une réunion de Conseil des Directeurs, tenue ce jour, il a été résolu à l'unanimité de déclarer un dividende semi-annuel de 3 pour cent, payable, ce 20 juin 1881, aux actionnaires inscrits sur ce jour, et que le fonds-capital de la